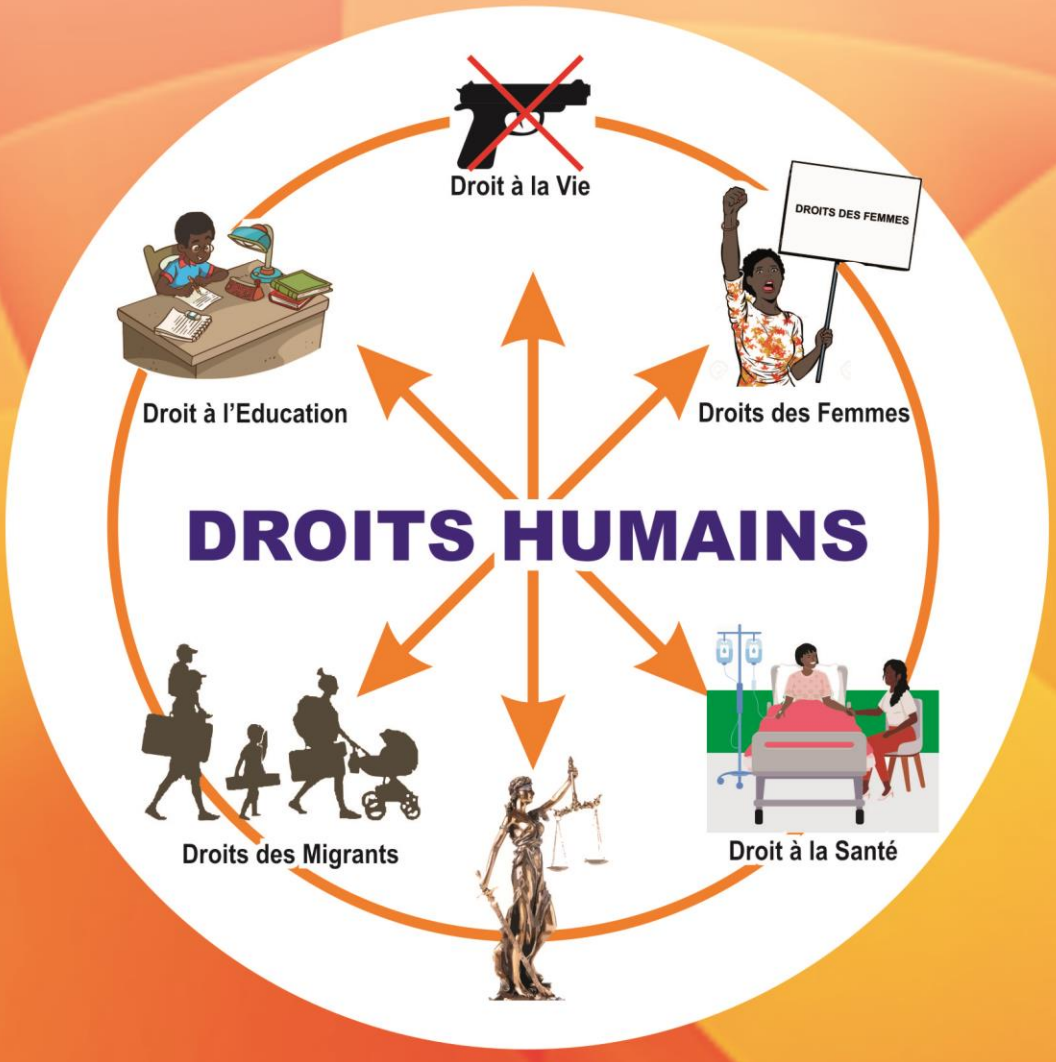
DÉFENSEURS PLUS

COLLECTIF DÉFENDANT LES DROITS DE LA PERSONNE

Rapport semestriel sur la situation des Droits Humains en Haïti

Janvier - Juin 2024



Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS EN HAITI

JANVIER – JUIN 2024

Juillet 2024

Remerciements

Le collectif Défenseurs Plus ne saurait mener à terme ce rapport sans l'apport indéfectible de plusieurs personnes. Ainsi, il tient à exprimer sa gratitude envers tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Plus précisément, il tient à remercier tous les animateurs et animatrices de terrain repartis-es dans les différents départements du pays qui font office d'informateur et d'informatrice. Aussi tient-t-il à remercier toutes les personnes qui ont pu témoigner des violations des droits humains dans leurs zones respectives. Renforçant ainsi notre monitoring et la crédibilité de nos analyses.

Le collectif Défenseurs Plus remercie d'une façon particulière toutes les organisations qui ont pu partager leurs informations à ses enquêteurs et enquêtrices durant la période couverte par le rapport. Enfin, tous nos remerciements vont à l'égard de nos partenaires qui se sont toujours investis avec nous pour la quête du bien-être du peuple haïtien, autrement dit le respect des droits humains.

Direction du collectif Défenseurs Plus

Juillet 2024

Table des matières

INTRODUCTION 7

I. CONTEXTE 8

II. METHODOLOGIE 9

III. LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES 10

3.1. Droit à la vie **10**

3.2. Fonctionnement du système judiciaire **13**

a) Renouvellement de personnel 13

b) Certification des juges 14

c) Grève du personnel judiciaire 14

d) Les conditions de détention 14

a) Le cas des sanctions 15

3.3. Accès aux services publics **16**

3.4. Liberté de la presse **16**

3.5. Liberté d'expression (Manifestations publiques) **17**

IV. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 17

4.1. Droit à l'éducation **18**

4.2. Droit à l'alimentation **19**

4.3. Le droit à la santé **20**

V. **DROITS HUMAINS SPECIFIQUES** 22

5.1 Droit des enfants **22**

5.2. Droit des personnes vivant avec un handicap **24**

5.3. Droit des femmes **25**

5.4. Droit des migrants **26**

a) *Migration Interne* 27

b) Migration Externe 27

5.5. Droits de solidarité **28**

5.6. Droit à un environnement sain **29**

CONCLUSION 29

Recommandations **30**

VI. REFERENCES BIBLIOGRAPHIES 32

6.1. Sites web consultés **33**

Les personnes ayant contribué à la rédaction du rapport

1. MadochéCHERENFANT
2. Wilkenson F. JN DENIS
3. Lekene J. DUFORT
4. Myriame JEAN
5. Emilie MARCELIN
6. Vivianne DUCASSE
7. Antonal MORTIME

Sous la coordination de : Frimens Deverson DUVAL

Publication : Carline CHERELUS et Junior LOUISSAINT

SIGLES ET ACRONYMES

- **ANAGH** : Association Nationale des Greffiers Haïtiens
- **BINUH** : Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti
- **BSAP** : Brigade de Surveillance des Aires Protégées
- **CARICOM** : Communauté des Caraïbes
- **CHNV** : Programme américain pour Cubains, Haïtiens, Nicaraguayens et Vénézuéliens
- **CNSA** : Comité National de Sécurité Alimentaire
- **COMADH** : Collectif des Magistrats Debout Haïtiens
- **CPT** : Conseil Présidentiel de Transition
- **CSPJ** : Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
- **GARR** : Groupe d'appui aux Rapatries et Refugies
- **HUEH** : Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti
- **OIM** : Organisation Internationale pour les Migrations
- **ONU** : Organisation des Nations Unies
- **ONUSIDA** : Programme Commun des Nations Unies pour le VIH/SIDA
- **PNH** : Police Nationale d'Haïti
- **PVVIH** : Personnes Vivant avec le VIH
- **TPI** : Tribunal de Première Instance
- **UDMO** : Unité Départementale de Maintien de l'ordre
- **UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- **VIH** : Virus de l'Immuno déficience Humain

INTRODUCTION

La question des droits humains est très présente dans les discussions publiques contemporaines. Ils s'introduisent aussi bien dans le paysage des normes juridiques et morales que dans les pratiques sociales et politiques de tous les pays. En ce sens, les États sont de plus en plus enclins à intégrer les principes fondamentaux des droits humains dans leur *corpus* juridique à travers le monde. En effet, depuis 1987 Haïti s'est dotée d'une constitution qui fait largement assomption des valeurs « universelles » de la personne humaine, montrant ainsi son intérêt à protéger les droits et les libertés principielles du (de la) citoyen(e) haïtien(ne). Le pays est signataire de nombreux textes juridiques internationaux (pactes, déclarations, conventions, protocoles…) qui l'engagent à respecter et à protéger les droits humains du premier à la troisième génération. Or l'État haïtien fait face à un processus de désintégration qui l'empêche de répondre à ses obligations envers la population. D'années en années la situation s'aggrave, et les structures étatiques s'effondrent tandis que le paradigme démocratique a fait, tant bien que mal, son chemin dans les arènes sociales et politiques du pays. Ce qui constitue un rempart aux différentes dérives des autorités.

Au cours de ce premier semestre de l'année 2024, Haïti a connu un niveau de violence inouïe qui a suscité de vives préoccupations tant à l'échelle nationale qu'internationale. En témoignent les récits des grands médias internationaux où les prises de positions des dirigeants politiques mondiaux sur la réalité haïtienne ont été très remarquée. Cependant, on ne voit aucune action concrète visant à extirper le peuple haïtien de sa souffrance. Ce dernier croupit dans la misère sociale et économique et subit les pires formes d'atrocités avec la présence des différents groupes armés dans le pays. Le viol, la torture, les enlèvements contre rançon, les déplacements massifs forcés, les incendies, les assassinats font partie du lot de souffrances que les groupes armés illégaux infligent à la population. Notons que cette situation est la résultante de la mauvaise gestion du pouvoir politico-administratif par les autorités étatiques qui se sont succédé à la tête du pays durant les 30 dernières années.

Le présent rapport élaboré par le collectif Défenseurs Plus n'est qu'une infirme contribution visant à mettre en relief les violations des droits humains que subissent les Haïtiens et les Haïtiennes au quotidien. Il s'étend sur une période de six mois allant de janvier à juin 2024. Dans un premier temps, il aborde la question des droits civils et politiques en prenant en compte les atteintes au droit à la vie due à l'insécurité généralisée, l'accès à la justice, l'accès aux services publics, la liberté de

la presse et la liberté de manifester. Dans un second temps, il relate les violations des droits économiques sociaux et culturels en soulignant l'impact de la crise sur les droits à l'éducation, à l'alimentation et à la santé. Par ailleurs, nous avons pris en compte les droits humains spécifiques faisant référence aux droits des femmes, des personnes migrantes ou celles qui vivent avec un handicap et ceux des enfants. En guise de propositions découlant de notre lecture de la situation, nous avons adressé un ensemble de recommandations aux autorités compétentes afin de freiner le cycle infernal de violence et de violations des droits humains en Haïti. Dans le prochain point nous présenterons le contexte global dans lequel ce rapport est élaboré.

I. CONTEXTE

De plus de trois ans, Haïti connaît une crise multidimensionnelle qui l'a écartée de la voie tracée par sa constitution. L'appareil politico-administratif se désintègre et les institutions publiques connaissent un fonctionnement bancal. Après l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021, le processus de l'effondrement de l'État s'est poursuivi à un rythme accéléré occasionnant les violations systématiques des droits humains du peuple haïtien. Pendant plus de 30 mois, le Premier Ministre Ariel Henry, désigné par le Président Jovenel Moïse avant son assassinat, a assuré l'intérim à la tête d'un exécutif monocéphale, sans aucun consensus politique. De plus, avec les explosions de violence survenues en février 2024, les gangs armés n'ont pas cessé de réclamer la démission du Premier Ministre Henry. Ainsi ont-ils mené des attaques coordonnées contre des bâtiments publics tels que des commissariats, hôpitaux, facultés, les prisons civiles de Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets où environ 5000 détenues ont été évadées. Ce n'est que sous la pression de certains acteurs de la communauté internationale, qu'Ariel Henry a finalement quitté ses fonctions au profit du Conseil Présidentiel de Transition (CPT), issu d'un accord entre certains acteurs de la classe politique sous l'égide de la CARICOM.

Au cours de l'année 2024, la violence et l'insécurité sont montées en flèche avec le renforcement des gangs et leur multiplication sur le territoire haïtien. Selon un rapport de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en décembre 2023, plus de 80 % du territoire de la capitale est contrôlé par les groupes armés illégaux. Et, ces groupes ne cessent de terroriser la population. Plusieurs cas d'enlèvements ont été monitorés. Des maisons, entreprises et bâtiments publics ont été pillés ou

incendiés par des groupes armés qui opèrent notamment dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Des centaines de milliers de personnes ont dû fuir leurs maisons pour échapper à la violence des gangs. De plus, les secteurs éducatif et sanitaire sont les plus touchés par ces événements. De nombreuses écoles ont dû fermer leurs portes et des centaines servent encore d'abris provisoires à des gens qui ont fui leur domicile.

Parallèlement, sur le plan économique le pays fait face aussi à une situation catastrophique avec la paralysie de nombreux secteurs d'activités. A en croire les économistes, Haïti a déjà enregistré 5 années consécutives de croissance négative et, selon les prévisions, elle connaitra une sixième voire une décroissance si la situation reste inchangée. De plus, de nombreuses entreprises ont cessé de fonctionner dans les zones prises en otage par les gangs, ce qui laisse sans emplois des milliers de personnes affectant ainsi la vie des ménages. Le blocage des grands axes routiers par les gangs perturbe la circulation des biens et des services. Augmentant ainsi le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire.

Tout compte fait, tous les aspects de la vie sociale, économique et politique en Haïti sont affectés en raison de la gestion catastrophique de la chose publique. Pour l'heure, un conseil présidentiel de transition a été mis en place et un premier ministre a été nommé pour tenter d'endiguer la crise avec l'appui de la Mission Multinationale de Soutien à la Sécurité autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU. Bien que la situation reste chaotique, le collectif Défenseurs Plus s'est efforcé de produire ce rapport en vue de documenter les violations de droits humains à l'encontre de la population haïtienne durant le premier semestre de l'année 2024.

II. METHODOLOGIE

Ce rapport étant une construction, il s'inscrit dans une démarche en vue d'aboutir à son accomplissement. Autrement dit, il répond à des normes méthodologiques. Ainsi avons-nous fait le recensement des informations à partir des monitorings des informations relatives aux droits humains. Ces monitorings sont de deux ordres. Ils sont faits d'abord à partir des observations de nos animateurs et animatrices de terrain dans plusieurs villes du pays, et d'autres membres d'organisations de la société civile avec lesquels nous travaillons. D'autre part, nous avons procédé

par le monitoring médiatique tout en mettant en place un procédé pour vérifier la véracité des informations recueillies.

De plus, étant dans le domaine des droits humains, nous avons analysé les faits et les évènements produits au cours du premier semestre de l'année à l'aune des instruments juridiques. Ce faisant, nous nous sommes référés à la Constitution haïtienne de 1987, les codes haïtiens, les lois haïtiennes ainsi que les conventions internationales signées et ratifiées par Haïti. Nous avons aussi consulté les rapports produits par d'autres organisations et par des structures officielles en vue de procéder à une analyse comparative des données.

III. LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Les droits civils et politiques, aussi appelés droits de la première génération sont des droits qui garantissent la participation des citoyens et citoyennes à la vie civile et politique. Ils comprennent entres autres le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité ; les libertés fondamentales de croyance, d'expression, d'association; le droit à l'égalité sans discrimination; les droits démocratiques comme le droit de voter et d'être éligible à des élections; les garanties juridiques qui servent de protection des individus. Ces droits doivent être garantis par l'État. En effet, chacun a la possibilité de participer à la vie civile et politique de la société et de l'État sans être ni discriminé ni réprimé.

3.1.Droit à la vie

Le principe d'indivisibilité des droits humains nous enseigne que la jouissance de tous les droits est nécessaire pour parler du respect effectif de ces droits. Cependant, le droit à la vie, par son importance, demeure l'un des plus essentiels, voire le plus crucial des droits humains. En Haïti, la vie semble n'avoir aucune valeur. Depuis plusieurs années, des méthodes de tortures barbares, des assassinats, des corps calcinés en pleine rue[1], des vidéos d'éloges quotidiens des meurtres polluent les réseaux sociaux. L'État haïtien, véritable responsable de la protection de ce droit, n'arrive pas à agir en ce sens. Cela prouve que ce droit est loin d'être respecté en Haïti. Pour le trimestre janvier-

[1]Plusieurs cadavres calcinés ont jonchéla route de Nazon et à Mais Gâté, pendant plusieurs jours.

mars 2024, notre bilan sur la situation des droits humains dans le pays a révélé un pays secoué par une vague de violences inédites, avec la capitale comme le centre de théâtre d'affrontements entre les forces de l'ordre et les groupes armés illégaux. Ces groupes ont attaqué de nombreux postes de police, entraînant la mort de policiers et de civils innocents, ainsi que des déplacements massifs de population dus aux tueries, pillages et incendies. Les violences ont également touché les manifestations anti-gouvernementales, causant des décès et des blessures parmi les manifestants et 5 agents de la Brigade de Sécurité des Aires Protégées (BSAP)ont été tués.[2]

Parallèlement, des enlèvements, des détournements de marchandises et des actes de rançonnement ont été perpétrés par les groupes armés, affectant la sécurité des citoyens et des citoyennes ainsi que leurs biens. Ces actions ont pris une dimension politique lorsque les groupes armés ont formé une coalition dénommée « Viv ansanm » pour s'opposer au gouvernement en place et s'attaquer contre lui. Ces attaques ont entraîné la démission du Premier ministre Ariel Henry qui l'a annoncée dans une lettre signée à Los Angeles, aux États-Unis d'Amérique le 24 avril 2024. Ils ont attaqué plusieurs institutions publiques et ont facilité l'évasion de plus de 3500[3] détenus du pénitencier national et de plus de 1400 détenus de la prison de Croix-des-Bouquets[4]. De plus, les chiffres alarmants de perte en vies humaines et des violences enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations unies sur les victimes en Haïti font état d'environ 2505 morts et blessés au cours du premier trimestre de cette année en Haïti[5].

[2]Loop Haïti, Cinq agents de la BSAP tués, trois autres arrêtés par la police, 7 février 2024. Lien consulté le 28 juin 2024 : https://haiti.loopnews.com/content/5-agents-de-la-bsap-tues-lors-des-manifestations-anti-gouvernementales.

[3]RhiNews, plus de 3500 prisonniers sur 4000 se sont échappés du plus grand centre carcéral d'Haïti, 4 mars. 2024. Lien consulté le 27 juin 2024 : https://www.rhinews.com/actualites/pde-3500-prisonniers-sur-4-mille-se-sont-echanges-du-plus-grand-centre-carceral-dhaiti/.

[4]Gazette Haïti, Evasion à la prison civile de la Croix des Bouquets suite à une attaque des bandits ce matin, 03 mars 2024. Lien consulté le 27 juin 2024 : https://gazettehaiti.com/node/10835.

[5]ONU, En Haïti, le premier trimestre a été le plus violent enregistré depuis deux ans, 19 avril 2024. Lien consulté le 27 juin 2024 : https://haiti.un.org/fr/266715-en-haïti-le-premier-trimestre-été-le-plus-violent-enregistré-depuis-deux-ans.

Cependant, parmi ces victimes, Défenseurs Plus a pu enregistrer à travers ses monitorings plus de 400 morts dont huit (8) policiers, un militaire, les cinq (5) agents de la BSAP ainsi que 44 cas de kidnapping pour les trois premiers mois de l'année.

Durant l'autre trimestre, la situation d'insécurité dans la capitale s'est légèrement atténuée, même si la violence, les déplacements forcés et les meurtres ont pu continuer. En effet, la reprise de certaines écoles et des vols commerciaux à l'Aéroport international Toussaint Louverture à Port-au-Prince et à l'Aéroport Hugo Chavez de Cap Haïtien n'ont pu avoir lieu qu'à la fin du mois de mai. Ces activités ont été interrompues depuis février suite à une série d'attaques des bandits armés en février. Cependant, cette atténuation de la violence n'a de valeur qu'en surface car chaque jour des citoyens ne cessent d'être des victimes des groupes armés. Ainsi, plusieurs policiers ont également perdu la vie durant la période d'avril à juin 2024. La plus récente perte au sein de la PNH est l'assassinat tragique de trois policiers à Delmas 18 le 9 juin 2024[6]. **Au total, environ une trentaine (30) de policiers ont été tués par des bandits armés depuis le début de l'année 2024**.Plus de trente attaques armées contre les infrastructures de la police nationale ont aussi été recensées dans le pays plus particulièrement dans le département de l'Ouest, la plus récente étant celle du commissariat de la ville de Gressier en mai dernier.

Les communes de Croix-des-Bouquets et de Cité Soleil sont complètement abandonnées aux mains des bandits, qui en ont profité pour piller et détruire. En effet, les bandits armés ont attaqué et détruit complètement le commissariat de Bon Repos, celui de Croix-des-Bouquets, le sous-commissariat de Cazeau, entre autres. De plus, plusieurs banques ont été cambriolées dans la zone. Ces violences ont également eu des impacts directs sur la situation des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Les gangs de Delmas 2, de Ti Bwadòm et d'autres ont envahi plusieurs endroits du pays et ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile et des autorités étatiques dont des policiers et des juges. Des cas de kidnapping ont aussi été signalés lors des raids. Par exemple, au moins une dizaine de personnes ont été tuées dans la soirée du vendredi 14 juin 2024 dans la troisième section

[6]Haïti - Insécurité : Un blindé incendié, 3 policiers tués**,** lien consulté le 4 juillet 2024 : https://www.haitilibre.com/article-42522-haiti-insecurite-un-blinde-incendie-3-policiers-tues.html

communale de Terre-Neuve, à Largon, département de l'Artibonite. Le mardi 21 mai, une attaque du groupe armé 400 Mawozo sur la commune de Thomazeau a fait quatre morts et plusieurs maisons ont été incendiées. À Jérémie, plusieurs maisons ont été incendiées et environ 10 personnes ont perdu la vie lors d'une attaque de bandits armés. La population de Merger a été attaquée par des bandits armés le dimanche 2 juin 2024, tandis que celle de Gressier avait déjà fui en masse les attaques répétées des gangs sur la commune. À Delmas 24 et dans les zones environnantes, de nombreuses personnes ont été contraintes de fuir et beaucoup d'autres ont été victimes lors des attaques des gangs.

Tout cela porte à un bilan non exhaustif pour les six premiers mois de l'année 2024, des cas de personnes décédées à cause de l'insécurité monitorés par Défenseurs Plus s'élevant à plus de 600 cas.

3.2.Fonctionnement du système judiciaire

Les six premiers mois de l'année 2024 sont marqués par une série de crises affectant le système judiciaire en Haïti. En effet, plusieurs cas d'évasions, de meurtres, d'enlèvements et de violences sexuelles perpétrés par des gangs armés font partie des différents actes de violences qui ont porté les autorités gouvernementales a décrété l'Etat d'urgence sur toute l'étendue du département de l'Ouest. Or, l'accès à la justice est un droit garanti par la Constitution de 1987, la Charte des Nations unies et de nombreux textes tels que : des conventions, des pactes, des traités et protocoles…, signés et ratifiés par Haïti. Toutefois, entre la ratification de ces textes et leur mise en application l'écart se creuse. Le système judiciaire peine, une fois de plus, à fonctionner convenablement.

a) Renouvellement de personnel

Huit (8) nouveaux juges ont été nommés au Tribunal de Première Instance (TPI) de plusieurs juridictions le 29 janvier 2024 de manière irrégulière c'est-à-dire en violation de la constitution en vigueur[7]. L'annonce a été faite par Me Jean Fallières Bazelais, Directeur Général du Ministère de

[7]Haïti - Justice : Nomination de 11 nouveaux magistrats lien consulté le 22 juin 2024 : https://www.haitilibre.com/article-41553-haiti-justice-nomination-de-11-nouveaux-magistrats.html.

la Justice. Une décision qui a créé de la discorde au niveau des acteurs politiques et des organisations de la société civile. En somme, il convient de noter que l'institution judiciaire est au bord du dysfonctionnement et n'arrive toujours pas à répondre de façon efficace aux attentes de la population en matière de justice et de sécurité publique.

b) Certification des juges

Le lundi 19 février 2024, suite à la dernière opération de certification, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) a transmis un procès-verbal à Madame Emmelie Prophète Milcé, Ministre de la justice a.i., comprenant une liste de 30 magistrats jugés aptes à rester dans le système, 12 autres, venant de différentes juridictions, indignes pour des raisons diverses de continuer à occuper leur fonction de juge et sont exclus du système judiciaire et enfin 18 magistrats qui nécessitent une enquête plus approfondie[8]. Toutefois, de vives contestations ont été soulevées concernant la légitimité et la légalité des membres du conseil actuel pour valider un tel rapport de certification. Il est à souligner, par ailleurs, qu'il y n'y a eu aucun suivi significatif dans le processus de révocation des magistrats non-certifiés par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire.

c) Grève du personnel judiciaire

Entre menace de grève faite par le Collectif des Magistrats Debout d'Haïti (COMADH), et la grève elle-même par les greffiers et les huissiers, le système judiciaire haïtien fonctionne par intermittence. En effet, d'un côté, en réponse à la non-application de la circulaire datée du 6 mars 2023 visant à mettre fin aux discriminations entre magistrats debout et assis, le COMADH avait prévu d'entamer un arrêt de travail dans toutes les juridictions dès le 19 juin 2024 dernier si les droits des magistrats debout ne sont pas respectés d'ici là. D'un autre côté, l'Association nationale des greffiers haïtiens (ANAGH) déclare maintenir son mot d'ordre de grève, reprise depuis en décembre dernier, dans les cours et tribunaux de toute la République en vue de réclamer de meilleures conditions de travail.

d) Les conditions de détention

[8]Haïti - FLASH : 30 Magistrats certifiés, 12 autres exclus du système (Liste) lien consulté le 29 juin 2024 : https://www.haitilibre.com/article-41715-haiti-flash-30-magistrats-certifies-12-autres-exclus-du-systeme-liste.html

Parallèlement, les deux plus grandes prisons civiles du pays ont subi des assauts simultanés par des gangs armés. Dans la nuit du 2 mars 2024, la quasi-totalité des quelques 4000 détenus du pénitencier national s'est enfuie pendant une évasion, laissant l'établissement normalement surpeuplé étrangement vide, sans gardien en vue[9]. Trois corps blessés par balle gisaient à l'entrée de la prison et des dizaines de morts ont été recensés dans les zones avoisinantes de la prison civile. Parmi les quelques dizaines de prisonniers qui ont choisi de rester en prison figurent 18 anciens soldats colombiens accusés d'avoir travaillé comme mercenaires lors de l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021.

De plus, la deuxième plus importante prison civile du pays contenant environ 1400 détenus a également été prise d'assaut. En effet, la prison civile de la Croix-des-Bouquets a été attaquée par les gangs de « 400 Mawozo ». Au cours de cette attaque, tous les prisonniers se sont évadés. Ou encore, leur sortie a été facilitée par des groupes armés devant la passivité des autorités gouvernementales et policières. Il est aussi important de noter que tout cela survient dans un contexte où l'espace carcéral haïtien était saturé, où le taux d'occupation dans les quatre principales prisons (Port au Prince, Croix des Bouquets, Mirebalais, Fort Liberté) du pays avait atteint leur capacité maximale. Aggravée par la détention préventive prolongée. A côté de tout cela s'ajoute une pénurie majeure de nourriture et de matériels médicaux dans tous les centres de détention du pays.

a) Le cas des sanctions

Haïti a été confronté, depuis plusieurs années, à des obstacles importants à son développement et à sa stabilité. Entre autres, l'insécurité, la criminalité incessante mélangée à des troubles politiques chronique et une corruption endémique sont raisons qui ont intensifié les sanctions internationales. En effet, le Canada, les Etats-Unis et la République Dominicaine ont imposé toute une panoplie de sanctions à l'encontre de certains membres des secteurs politique et économique haïtiens et des chefs de gangs depuis 2022. Cette année encore la série de sanctions s'est poursuivie et empêche certains acteurs de rentrer au Canada et en République Dominicaine. Dans certains cas tous les

[9]Haïti déclare l'état d'urgence et instaure un couvre-feu, lien consulté le 24 juin 2024 : https://www.ledevoir.com/monde/ameriques/808335/centaines-prisonniers-fuite-apres-assaut-gangs-prison-haiti.

avoirs qu'elles pourraient détenir au Canada et en République Dominicaine sont gelés. Sur ces entrefaites, caractérisées par cette vague de sanctions, l'État haïtien plus particulièrement, le pouvoir judiciaire malheureusement maintient son mutisme.

3.3.Accès aux services publics

Pour ce qui renvoie à l'accès aux services publics, on en observe une absence. En effet, les conditions d'entretien des routes augmentent les risques d'accidents et l'impossibilité de la population à se rendre sans crainte d'un département à un autre. L'accessibilité à l'eau, voire eau potable, et à l'assainissement sont de véritables défis pour le peuple haïtien. L'État ne fait pas de mise en place concrète favorisant l'accès à la santé, l'éducation, l'alimentation et d'autres services sociaux de bases. En somme, la population haïtienne est, encore une fois, privée quasiment de son droit d'accès aux services publics.

3.4.Liberté de la presse

La liberté de la presse est l'un des fondements de la démocratie moderne dans toutes les sociétés. Du point de vue juridique, ce principe trouve sa source dans le Pacte international relatif aux droits civils en son article 19.2 qui dispose que : « Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix ». Sur le plan national, cette disposition est reprise à l'article 28 de la Constitution de 1987. Toutefois, la jouissance de ce droit a été loin d'être respectée pendant le premier semestre de l'année 2024 en Haïti.

L'attitude des autorités gouvernementales lors des manifestations anti-gouvernementales a eu un grand impact sur le respect du droit à la liberté de la presse. En effet, lors des manifestions anti gouvernementales, les journalistes ont connu des sorts tragiques comme des bastonnades, l'écrasement de leur matériel de travail, entres autres. Les associations de journalistes ont recensé plus d'une dizaine de cas de journalistes et travailleurs de presse victimes des atrocités des autorités

gouvernementales seulement pour la première semaine du mois de février[10]. Parmi ces victimes figure le journaliste Jean Marc Jean qui a perdu son œil gauche suite à une bonbonne de gaz lacrymogène lancée par un agent de police affecté à l'UDMO. De plus, certains journalistes ont connu d'autres formes de persécutions telles que les menaces de mort et d'enlèvement.

3.5.Liberté d'expression (Manifestations publiques)

La liberté d'expression est l'un des moyens permettant aux citoyens d'exprimer leur ras le bol face à toute décision qui leur est illégale et défavorable. En Haïti, ce droit trouve son ancrage à l'article 31 de la Constitution de 1987 et dans des conventions internationales signées et ratifiées par le pays. Parallèlement, beaucoup d'éléments ont entravé le respect de ce droit pendant les six premiers mois de l'année en cours. Le sommet de la violation du droit à la liberté d'expression pour le début de l'année 2024 se trouve au mois de février.

La réalité sociopolitique au cours de ce mois était marquée surtout par des manifestations anti-gouvernementales. En effet, pour faire face au mouvement populaire, la main répressive du gouvernement à travers les policiers, les parquets ainsi que d'autres personnes cagoulées et armées a été mobilisée. Ainsi, ils ont fait usage abusif de gaz lacrymogène, d'arrestations illégales et arbitraires, entres autres. Toutes ces réactions constituent de violations flagrantes de la liberté d'expression.

IV. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Les droits économiques, sociaux et culturels peuvent être perçus comme la concrétisation du bienêtre de chaque individu vivant en société. En Haïti, la garantie de ce droit est cristallisée dans la constitution, les lois et les conventions et traités signés et ratifiés par l'Etat haïtien. Cette

[10]Plus de 11 journalistes victimes : le CMEL monte au créneau, lien consulté le 14 juin 2024 :https://www.tripfoumi.com/blog/2024/02/11/plus-de-11-journalistes-victimes-le-cmel-monte-au-creneau/#google_vignette

catégorie de droit comprend entres autres : le doit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'alimentation.

4.1. Droit à l'éducation

La Constitution de 1987 en son article 32[11] fait de l'éducation une prérogative de l'Etat haïtien tant par la qualité que par la quantité. Cette obligation se trouve également dans les conventions ratifiées par l'Etat haïtien dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Cependant, beaucoup d'écarts sont à constater au cours de ce semestre quant à la jouissance pleine et entière de ce droit dans le pays. Prime abord convient-il de mentionner que les défis auxquels font face le système éducatif haïtien sont de deux ordres : structurels et conjoncturels. Quant aux problèmes conjecturels nous pouvons citer : le problème de la formation des enseignants comme en témoigne l'attitude inadéquate de deux responsables d'école récemment à Saint Marc[12] et à Fort Liberté[13], ou encore la fuite des enseignants à travers le programme *Humanitarian parole* dit programme Biden ; le problème de la multiplicité des manuels scolaires ; lesproblèmes liés aux conditions d'apprentissage (nourriture) ; le problème de laboratoires et de centres de recherche pour l'enseignement supérieur. Par ailleurs, à côté de ces problèmes structurels se trouvent les conjoncturels.

Pour le premier semestre de l'année 2024, les problèmes conjoncturels sont surtout liés aux conséquences de l'insécurité et une insouciance des autorités de l'Etat. En effet, pour ce qui renvoie au nombre de jours de classe, pour le premier trimestre de l'année 2024, sur 55 jours de de classe seulement 20 ont été respectés dans presque tout le département de l'Ouest. Aux Gonaïves ou autres

[11] L'Etat garantit le droit à l'éducation. Il veille à la formation physique, intellectuelle, morale, professionnelle, sociale et civique de la population.

[12]Saint-Marc : RENTRHED appelle la justice à sévir contre les responsables du collège Georges Sylvain pour maltraitance sur une élève, consulté le 2 juillet 2024 :

https://lefacteurhaiti.com/saint-marc-rentrhed-appelle-la-justice-a-sevir-contre-les-responsables-du-college-georges-sylvain-pour-maltraitance-sur-une-eleve/

[13]Une élève battu pour avoir été chevauchée par un Loa pendant les heures de cours, lien consulté le 3 juillet 2024 :https://www.haitilibre.com/article-42236-haiti-flash-une-eleve-battu-pour-avoir-ete-chevauchee-par-un-loa-pendant-les-heures-de-cours.html#:~:text=%C2%AB%20De%20la%20mani%C3%A8re%20la%20plus,un%20Esprit%20Vodou%20(Loa).

régions du département de l'Artibonite la situation était similaire ou pire. Le mois d'avril n'a presque eu de jours de classe dans les zones précitées. A la fin du mois de janvier, environ 900 écoles avaient été temporairement fermées, privant environ 200 000 enfants de leur droit à l'éducation dans les zones de Croix-des-Bouquets et Mariani[14]. Ces chiffres allaient augmenter après les attaques de Gressier et de Merger. A Port-au-Prince, plusieurs écoles ont été relocalisées dans des espaces inappropriées et travaillent dans une situation de promiscuité. Dans d'autres cas, les écoles fonctionnent par relève. Dans le Sud, les écoles sont dépassées par le nombre d'élèves et une carence de professeurs[15]. Toutes ces situations ont contraint le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle à prolonger l'année académique et à éliminer certaines matières d'évaluation.

De plus, à côté des problèmes précités, plusieurs écoles ont été la cible d'attaques des bandits. Ainsi l'Ecole des frères Nau a été pillée, vandalisée et brulée ; le Nouveau Collège Bird a été pillé et vandalisée et le Petit Séminaire Collège Saint Martial attaqué. L'enseignement supérieur a connu le même sort où la Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire a été vandalisée et pillée, la Faculté de médecine et pharmacie ainsi que l'Ecole nationale des arts et la Faculté de droit et des sciences économiques. D'autres institutions para académiques comme la Bibliothèque nationale et les Presses nationales ont été saccagées.

4.2. Droit à l'alimentation

La violence des gangs, bien qu'elle ne soit pas la seule cause, contribue depuis plusieurs années à la détérioration des conditions de vie de la population haïtienne et continue d'avoir un impact majeur sur la crise alimentaire qui secoue le pays depuis plusieurs années. Cette crise alimentaire, loin de retenir l'attention des gouvernants, est totalement négligée si l'on devait tenir compte de

[14]L'UNICEF condamne l'incendie criminel d'une école par des groupes armés dans le centre de Port-au-Prince, lien consulté le 23 juin 2024 :https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/lunicef-condamne-lincendie-criminel-dune-%C3%A9cole-par-des-groupes-arm%C3%A9s-dans-le

[15]Des écoles de provinces débordées par l'afflux d'élèves de Port au Prince, consulté le 26 juin 2024 : https://ayibopost.com/des-ecoles-de-provinces-debordees-par-lafflux-deleves-de-p-au-p/

l'allocation monétaire consacrée à l'agriculture dans les différents budgets qui se sont succédé et des politiques publiques mises en place pour pallier ce problème.

Un rapport de l'Organisation des Nations Unies, à travers le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), publié le 10 mai 2024, a dressé un tableau sombre de la situation des enfants en Haïti. En un mois, 30 000 enfants de moins de 5 ans ont été dépistés pour la malnutrition. Le rapport a également mentionné les difficultés que l'organisation rencontre dans la prise en charge des enfants en raison de la violence des gangs[16]. Par ailleurs, un rapport de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) explique qu'il y a une détérioration continue des conditions de sécurité alimentaire dans le pays, résultant entre autres de la violence persistante et de nouveaux conflits armés. À la suite de ce rapport, la CNSA à estimer à près de 5 millions de personnes, soit la moitié de la population haïtienne analysée, sont classées en insécurité alimentaire pour la période de mars à juin 2024 et que ces personnes ont besoin d'une action urgente pour combler leurs déficits de consommation alimentaire et protéger leurs moyens de subsistance.[17]

4.3.Le droit à la santé

En Haïti, faire respecter les droits humains devient de plus en plus difficile dont le droit à la santé. Alors qu'il s'agit d'un droit fondamental garantissant la jouissance d'autres droits humains et garantir par le cadre légal haïtien. Cependant, la situation d'insécurité généralisée a fait plonger le respect de ce droit. En effet, ce droit est reconnu par la Constitution haïtienne de 1987 dans les articles 19 et 23 dans lesquels, respectivement on reconnait l'obligation de l'Etat de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. De plus, l'Etat est astreint d'assurer à tous/toutes les citoyens/citoyennes indistinctement des moyens de garantir leur protection de maintenir leur santé et leur rétablissement en mettant en place les infrastructures

[16]Vantbefinfo, La violence des gangs empêche une prise en charge efficace des enfants souffrant de la malnutrition en Haïti, selon l'ONU, 12 mai 2024. Lien consulté le 28 juin 2024 : https://vantbefinfo.com/la-violence-des-gangs-empeche-une-prise-en-charge-efficace-des-enfants-souffrant-de-la-malnutrition-en-haiti-selon-lonu/

[17]Analyse IPC de l'insécurité alimentaire, CNSA Haïti, juin 2024 https://www.cnsahaiti.org

médicales nécessaires[18]. C'est un droit qui est tout aussi reconnu par le droit international, à travers des conventions internationales signées et ratifiées par Haïti.

Pendant les trois premiers mois de l'année, des actions posées par les groupes armés ont fortement affecté le secteur médical et sanitaire du pays. Parmi ces actions, on peut souligner le vandalisme fait sur plusieurs centres hospitaliers de la région métropolitaine de Port-au-Prince et les environs, dont l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti, l'Hôpital français, le Centre Geskio, l'hôpital Saint François de Salles pour ne citer que ceux-là. De ce fait, les centres hospitaliers du centre-ville furent dans l'impossibilité de fournir les services nécessaires à la population. Le plus grand hôpital d'Haïti est désormais transformé en un véritable champ de bataille. L'information a été confirmée par le directeur exécutif de l'Hôpital Université d'État d'Haïti, le docteur Jude Milcé[19]. Après avoir été vandalisés, les hôpitaux de la Capitale n'avaient pas d'autres choix que de fermer leurs portes. Comme conséquences directes, les rares hôpitaux à pouvoir fonctionner se trouvent dans l'incapacité de fournir assez de soins à l'affluence de patients qu'ils reçoivent chaque jour. Considérons également le cas des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) en Haïti, surtout dans le département de l'Ouest, une catégorie vulnérable qui nécessite des soins particuliers et constants. L'état de turbulence de la société devient perturbant pour la préservation de la santé de ces personnes.

L'un des moyens de préserver leur santé, c'est la prise constante de médicaments que nécessite leur cas. Par exemple, dans le département de l'Ouest, plus de 50 000 personnes reçoivent un traitement antirétroviral et risquent fort d'être perturbées [20]. Cela aurait pu être possible dans des centres bien spécifiques. A cause des turbulences des groupes armés, "Les communautés déjà exposées au VIH en Haïti sont devenues encore plus vulnérables, et les personnes vivant avec le VIH sont confrontées à des difficultés accrues pour accéder aux traitements et aux soins ", a déclaré Luisa Cabal, directrice régionale de l'ONUSIDA pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

[18] Constitution1987.pdf (omrh.gouv.ht)

[19] L'hôpital général, nouvelle cachette des bandits, les médecins et les patients chassés. Lien consulté le 8 juillet 2024 :https://vantbefinfo.com/lhopital-general-nouvelle-cachette-des-bandits-les-medecins-et-les-patients-chasses

[20] https://www.unaids.org/fr/resources/presscentre/featurestories/2024/march/2024

En plus des difficultés des hôpitaux à fonctionner, la population se trouve dans une pénurie grave de médicaments, car les mêmes conditions d'insécurité ont entrainé l'incendie de plusieurs pharmacies à proximité de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti. Des groupes armés ont attaqués plus de 10 pharmacies près de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti, aggravant la capacité de la population à obtenir les médicaments nécessaires. Trouver des médicaments devient très difficile, et si on parvient à en trouver, c'est à des prix exorbitants. Déjà une population appauvrie et contrainte de ne pas pouvoir exercer des fonctions économiques telles qu'il le faut. Dans ce cas, la majorité de la population ne peut qu'assister à la violation de son droit de préserver sa santé.

V. DROITS HUMAINS SPECIFIQUES

Les droits humains spécifiques font référence à une catégorie de droits de la personne humaine qui, hormis des droits fondamentaux applicables à tous et à toutes, sont avérés nécessaires pour permettre une meilleure intégration de groupes dans la société. Ils concernent les droits des enfants, les droits des personnes vivant avec un handicap, les droits des femmes et ceux des migrants-tes. Dans ce rapport, nous mettons en vue la situation des enfants, des femmes qui subissent les conséquences néfastes de l'insécurité, de la crise alimentaire, des migrants.tes et des personnes vivant avec un handicap.

5.1 Droit des enfants

Les enfants restent une catégorie vulnérable c'est-à-dire qu'ils nécessitent une protection particulière. Dans la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies et ratifiée par 196 pays, les droits des enfants sont basés sur quatre (4) principes fondamentaux : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, de survivre et de se développer, enfin le droit de l'enfant d'être entendu, d'où le droit à la participation[21]. Haïti fait partie des pays ayant voté et ratifié cette convention. Dans cet instrument juridique, un ensemble de droits sont

[21] https://www.unicef.be/fr/la-raison-detre-de-lunicef/la-convention-relative-aux-droits-de-lenfant/les-54-articles-de-la-convention#:

définis, on peut citer : le droit à une identité, le droit à la santé, le droit d'être protégé de la violence et le droit aux loisirs entre autres.

Dans la société haïtienne, les enfants ne cessent d'être des victimes de violation de droits humains. Certaines catégories d'enfants sont privées de tout ce qu'ils devraient en jouir. C'est l'exemple des enfants de rues. Ils sont privés d'un ensemble de droits, dont le droit à l'éducation, le droit d'être nourris, entre autres… Compte tenu de la situation actuelle, le fait n'est même pas limité seulement au cas des enfants de rue ; toutes les catégories d'enfants sont victimes. Durant ces derniers moments, tous les enfants haïtiens sont victimes des violences des groupes armés. L'UNICEF reconnait que les enfants sont les premiers à être affectés par les déplacements en Haïti[22]. Ainsi, pour l'organisation internationale, les enfants déplacés représentent plus de la moitié des 600 000 personnes qui ont été forcées de fuir leur résidence habituelle en raison de la violence endémique qui sévit dans le pays, en particulier dans la capitale, Port-au-Prince[23]. Il y en a ceux qui sont victimes physiquement : soient blessés par balles, tués ou agressés sexuellement. Pourtant, ils étaient censés jouir du droit d'être protégé de violences.

L'éducation des enfants devrait être une priorité pour l'Etat haïtien selon les dispositions légales. Pourtant, un grand nombre d'enfants sont privés du droit à l'éducation. Aux problèmes déjà existants depuis des années, pour faire respecter ce droit, doivent s'ajouter d'autres problèmes majeurs tels que : attaques contre des écoles qui les contraignent à fermer leurs portes, transformation de certaines écoles en camps de déplacés, instabilité des familles qui se déplacent de temps à autres, pour ne citer que ceux-là. D'autre part, dans certains cas, les écoles fonctionnent dans la clandestinité où le port de l'uniforme qui est censé être une protection pour l'élève est interdit.

---

[22]Environ 300 000 enfants déplacés en Haïti à cause des violences, s'alarme l'Unicef. Lien consulté le 8 juillet 2024 :https://www.lemonde.fr/international/article/2024/07/02/environ-300-000-enfants-deplaces-en-haiti-a-cause-des-violences-s-alarme-l-unicef_6245988_3210.html#:~:text=Les%20enfants

[23]Environ 300 000 enfants déplacés en Haïti à cause des violences, s'alarme l'Unicef. Lien consulté le 8 juillet 2024 :https://www.lemonde.fr/international/article/2024/07/02/environ-300-000-enfants-deplaces-en-haiti-a-cause-des-violences-s-alarme-l-unicef_6245988_3210.html#:~:text=Les%20enfants%

En plus que les enfants haïtiens soient des victimes de violences, qu'ils soient privés du droit à l'éducation, ils sont tout aussi victimes de violation d'un ensemble d'autres droits, tels : le droit à la nourriture, le droit à la santé, le droit de jouer et d'avoir accès aux loisirs. Ce dernier permet à l'enfant de se divertir et de grandir dans un climat heureux[24]. Tous ces droits favorisent le développement physique et cognitif des enfants. Autrement dit, ils contribuent à leur bien-être. Donc, considérant le tableau que nous venons de décrire, le droit des enfants n'est pas respecté en Haïti à tous les niveaux. D'où la nécessité d'un sursaut national pour élever les enfants d'Haïti dans un climat non violent et dans un environnement favorable à leur épanouissement.

5.2.Droit des personnes vivant avec un handicap

La Convention relative aux personnes vivant avec un handicap et son protocole facultatif ont été adoptés le 13 décembre 2006 et sont entrés en vigueur le 3 mai 2008. Ces textes ont été reconnus au prix d'efforts de revendications vigoureuses à travers le monde afin que les droits de cette catégorie soient protégés, respectés et mis en œuvre dans des conditions d'égalité. De notre côté, l'Etat haïtien a ratifié ce document attestant ainsi son engagement à œuvrer pour la protection de ces personnes en créant les conditions socio-économiques et politiques pour faciliter leur pleine intégration dans la société haïtienne. Selon les données de la Banque Mondiale environ 15% de la population haïtienne vit avec un handicap. Donc, une part non négligeable est concernée par cette question. La crise qui ronge le pays affecte toute la population en générale, mais certains groupes sont frappés d'une manière plus sévère en raison de leur situation de vulnérabilité. Parmi ces groupes, on peut considérer les personnes vivant avec un handicap physique, moteur ou sensoriel qui ont toujours été mis à l'écart. En plus de l'inadaptation des infrastructures aux besoins de ces personnes, elles font face à des habitudes et des comportements fondés sur des stéréotypes, des préjugés, des pratiques préjudiciables à leur bien-être.

En effet, les personnes handicapées subissent les conséquences de la violence armée qui a atteint son plus haut niveau en Haïti particulièrement dans la capitale. Parmi les milliers de déplacés à Port-au-Prince, beaucoup de personnes vivant avec un handicap ont été obligées de fuir leurs maisons pour se réfugier dans des camps de fortune. De plus, les locaux du Foyer Saint Vincent

[24] https://www.bing.com/search?pglt=41&q=le+droit+d%27avoir+des+loisirs&cvid

qui accueille des personnes handicapées, situés au bas de la ville, ont été la cible d'attaques perpétrées par des groupes armés.

Dans une note publiée en date du 29 avril, le Bureau du Secrétaire d'Etat à l'intégration des personnes Handicapées a déploré cet acte qui expose davantage celles-ci à des violations de leurs droits. En plus de l'insécurité qui affecte la situation des personnes vivant avec un handicap, il y a d'autres entraves à la jouissance de leurs droits. Citons entre autres l'insuffisance de l'offre scolaire destinée à ces personnes, la difficulté à intégrer le marché de l'emploi, leur faible représentation dans les postes de décision, entre autres. Sur ce dernier point, on peut noter que la majorité des bâtiments publics ne sont pas encore adaptés à la situation de cette catégorie.

Cela dit, l'accessibilité reste un défi considérable au niveau des bâtiments publics alors que le chapitre 4, section 3, article 26 de la loi du 13 mars 2012 portant sur l'intégration des personnes handicapées fait obligation à l'Etat haïtien d'adapter les constructions à cette catégorie. Ainsi dispose-t-il que : « les édifices publics, les dispositions architecturales, les aménagements et équipements des lieux de travail et installations ouvertes au public doivent être tels que les édifices publics, lieux de travail et installation soient accessibles aux personnes handicapées ».

En prenant en compte la situation décrite plus haut, on peut conclure que le respect des droits des personnes vivant avec un handicap reste et demeure critique en Haïti. Au cours du premier semestre de l'année 2024 on n'a observé aucune tentative de l'État haïtien visant à améliorer le sort de ces personnes. Tandis que dès son préambule, la Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap atteste que celles-ci sont fondées à jouir de la totalité des droits humains et des libertés fondamentales sans discrimination.

5.3.Droit des femmes

Respecter le droit des femmes en Haïti n'est pas d'une évidence, malgré la ratification par Haïti de la Convention, depuis 1981, sur l'élimination des discriminations contre les femmes. De plus, l'égalité entre hommes et femmes est proclamée dans la constitution haïtienne. Cependant, l'application de ce principe reste un défi majeur auquel l'État haïtien est confronté. Très souvent les femmes sont sujettes à des discriminations de toutes sortes. En pleine crise, elles sont de véritables victimes de la situation du pays. Tant de facteurs concourent au non-respect des droits des femmes. On est encore à ce niveau, où, chaque jour les droits des femmes sont violés.

Autrement dit, on assiste à des cas de maltraitance, de discrimination à l'égard des femmes et des filles. Si l'on se réfère au rapport trimestriel du Bureau Intégré des Nations Unies (**BINUH**)qui prend en compte les trois premiers mois de l'année 2024, on souligne beaucoup de cas de viols collectifs sur des femmes et des filles, par les bandits, dans certains endroits de la Capitale.

Les victimes sont interceptées par les membres de gangs, pendant qu'elles se rendaient à l'école, au travail ou dans d'autres activités. Certaines d'entre-elles ont été tuées après avoir subi des agressions sexuelles. Un exemple de viol collectif sur des filles, le 29 mars, des membres du gang Village de Dieu sont entrés dans le Gymnasium Vincent, un site improvisé pour les personnes déplacées, ont enlevé deux filles, âgées de 3 et 12 ans, et les ont violées collectivement dans une zone voisine, avant de les abandonner[25].Dans un communiqué de presse d'experts de l'ONU publié le 6 mai 2024, ils ont mis l'accent sur la situation des filles et des femmes haïtiennes. On voulait attirer l'attention sur le fait que les femmes et les filles soient les premières victimes de la crise qui ravage la société haïtienne. Elles continuent de subir les conséquences de cette crise qui ravage Haïti[26]. En dépit des efforts déployés pour exiger le respect des droits des femmes, elles ne cessent de subir des actes qui entravent la jouissance de tous leurs droits.

5.4.Droit des migrants

En dépit de la vague migratoire lancée avec le programme américain CHNV (programme Biden) dont Haïti bénéficie depuis janvier 2023, les Haïtiens et les Haïtiennes ont continué à fuir massivement le pays, utilisant à la fois des canaux réguliers et irréguliers. De nombreux facteurs, comme depuis plusieurs années, ont poussé ces Haïtiens et Haïtiennes à migrer vers d'autres pays. Les plus récurrents sont les mauvaises conditions sociales et économiques, le contexte humanitaire, et l'insécurité généralisée.

[25]Rapport trimestriel sur la situation des droits de la personne en Haïti. Janvier- mars 2024. Lien consulté le 2 juillet 2024 : 2024_q1_human_rights_quarterly_report_fr_19.04.2024.pdf (unmissions.org)

[26]Les femmes et les filles : premières victimes de la crise qui ravage Haïti, disent les experts de l'ONU. Lien consulté le 6 juillet 2024 :https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/05/women-and-girls-bear-brunt-crisis-ravaging-haiti-say-un-experts#:

a) *Migration Interne*

Au niveau interne, les multiples attaques des bandits armés dans l'Ouest et l'Artibonite ont contraint des compatriotes à fuir massivement des communes comme, Port au Prince, Gressier, Delmas, et d'autres. Des milliers d'Haïtiens et Haïtiennes ont volontairement quitté la région métropolitaine pour s'installer dans d'autres départements. Dans la plupart des cas, ces personnes qui ont dû quitter rapidement leur domicile se retrouvent à vivre dans des conditions précaires et sont confrontées à de nombreux problèmes, notamment, les violences, la discrimination dans les locaux, l'accès extrêmement limité à la nourriture, aux soins de santé, à l'eau et aux infrastructures d'hygiène, ainsi qu'au soutien psychologique.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)rapporte qu'environ 4 500 personnes ont été contraintes de se déplacer lors des attaques des bandits armés sur la commune de Gressier le 11 mai 2024. Jusqu'au mois de juin, les experts de l'ONU ont déclaré que l'escalade de la violence des gangs et l'instabilité politique en Haïti ont entraîné un nombre record de 578 074 déplacements internes en 2024, dont plus de 310 000 femmes et filles et 180 000 enfants, soit plus du double du chiffre de 2022, faisant de ce pays celui ayant connu le plus grand nombre de déplacements internes au monde en raison de la violence liée à la criminalité[27].

b) Migration Externe

Comme cela s'est produit en 2023, le gouvernement dominicain a continué d'expulser massivement les Haïtiens et les Haïtiennes aux différents points frontaliers, en violation des conventions et traités internationaux, notamment la Convention américaine des droits de l'Homme qui interdit les expulsions collectives en son article 22. De plus, le Protocole d'accord signé en 1999 entre Haïti et la République Dominicaine sur les conditions de rapatriement des ressortissants haïtiens est constamment violés par les deux gouvernements. Les organisations communautaires et des droits humains travaillant dans les différents points frontaliers sont débordées par les arrivées massives et quotidiennes de migrants en provenance de la République Dominicaine. Selon le Groupe d'Appui

[27]ONU, Haïti : Un nombre croissant de personnes déplacées a désespérément besoin d'une protection et d'une aide prioritaires, exhortent les experts de l'ONU, 20 juin 2024. Lien consulté le 27 juin 2024 : https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/06/haiti-soaring-number-displaced-desperately-need-protection-and-aid-priority

aux Rapatriés et Réfugiés (GARR), plus de 35 000 ressortissants haïtiens ont été rapatriés par la République Dominicaine au cours du mois d'avril 2024.

Au cours du mois de mai 2024, le collectif Défenseurs Plus a enregistré l'arrivée, dans des conditions infrahumaines, de 6 659 personnes seulement au point frontalier Ouanaminthe/Dajabon. Parmi ces individus, on compte 1 619 femmes et 866 enfants. Au point frontalier de Belladère/Elias-Piña, pour le seul mois de mai 2024, environ 7 678 personnes ont été déportées par les autorités migratoires et policières dominicaines, parmi lesquelles 1 049 femmes et 227 enfants. Ces déportations, qu'elles aient lieu de jour ou de nuit, se font dans des conditions de violation systématique des droits humains. Malgré la crise qui sévit dans le pays, des dizaines d'Haïtiens (40 hommes et 12 femmes) ont été expulsés des États-Unis vers Haïti le jeudi 18 avril 2024. Plusieurs Haïtiens et Haïtiennes ont été interceptés par la garde côtière américaine dans les eaux de Porto Rico. Des dizaines d'Haïtiens et d'Haïtiennes ont également été interceptés dans d'autres îles de la Caraïbe, notamment aux Bahamas et aux Iles Turques et Caïques[28]. De plus, de nombreux Haïtiens se sont retrouvés en difficulté dans des pays étrangers, comme c'était le cas des 12 Haïtiens, dont 3 bébés, bloqués à l'aéroport de Guayaquil depuis le 10 juin en Équateur, réclamant l'aide de l'État haïtien pour être rapatriés.

5.5.Droits de solidarité

Les droits de solidarité, communément appelés droits de la troisième génération des droits humains, font référence aux droits ayant un intérêt commun et immédiat pour la survie et le bien-être de l'humanité. Ces droits comprennent entres autres le droit au développement, le droit à un environnement sain. Toutefois dans le cadre de ce rapport, nous jetons un dévolu seulement sur le droit à un environnement sain.

[28] TCweeklynews, Joint Operations intercept 171 illegal migrants in TCI waters, 15 mars 2024, Lien consulté le 24 juin 2024 : https://tcweeklynews.com/joint-operations-intercept-illegal-migrants-in-tci-waters-p13920-127.html

5.6.Droit à un environnement sain

Reconnu connu droit humain depuis 2021 par une résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable fait partie des droits humains. En Haïti, les constructions anarchiques, le déboisement et les déchets des rues sont les principaux éléments qui fragilisent le droit à un environnement sûr, sain et durable. En conséquence, les effets de la dégradation de l'environnement se font de plus en plus ressentir. En effet, les intempéries ont déjà causé la mort de plus d'une vingtaine de personnes dont un enfant et une femme enceinte et des dommages considérables dans le pays durant le premier semestre de l'année[29].De plus, dans la nuit du 1er au 2 mai, 14 personnes ont perdu leur vie dans un glissement de terrain à Cap Haïtien[30].

CONCLUSION

Les turbulences politiques, les crises sont des éléments récurrents dans l'histoire de la formation sociale haïtienne. Cependant, dans l'histoire récente du pays celles-ci ont épousé des formes nouvelles sans une rupture profonde avec les mécanismes de reproduction. La violence politique et les intérêts économiques s'entremêlent pour accoucher la gangstérisassions à outrance des quartiers défavorisés. En ce sens, l'année 2024 n'a point été une exception face à cette violence inouïe qui sévit dans le pays. D'ailleurs, les six premiers mois de l'année ont été catastrophiques dans la mesure où l'insécurité a atteint son stade le plus avancé.

Ainsi ce rapport met-il en exergue les éléments factuels qui prouvent cette augmentation de violence en tenant compte de l'augmentation des cas d'assassinats, les uns plus cruels que les autres, les enlèvements contre rançon, les attaques coordonnées et répétitives contre les bâtiments publics par les groupes armés. Notons que cette situation a fortement affecté le fonctionnement du pouvoir judiciaire. Le rapport relate donc les violations des droits civils et politiques de la population qui s'expliquent par la détérioration de la conjoncture s'ajoutant aux problèmes

[29]https://x.com/Radio_Metronome/status/1786224976346927606

[30]Cap Haïtien : 14 morts à la suite d'un glissement de terrain. Lien consulté le 28 juin 2024 :https://haiti24.net/cap-haitien-14-morts-a-la-suite-de-glissements-de-terrain/

structurels. Parallèlement, les droits économiques sociaux et culturels, ont été pris en compte en soulignant l'impact de la crise sur l'accès à la santé, à l'éducation et à l'alimentation. En dernier ressort, nous avons scruté la situation des groupes spécifiques tels que les femmes, les migrants, les enfants.

Cet effort de documentation des violations des droits humains n'est qu'une contribution parmi d'autres proposées tant par des organismes nationaux qu'internationaux. De ce fait, nous en sommes conscients que la réalité est encore plus grave que celle décrit dans le présent rapport. Cependant, l'intention reste et demeure cette volonté acharnée de poser les jalons pour l'établissement effectif d'une société « juste » où le respect des droits humains devient la préoccupation première des autorités étatiques.

Recommandations

A la suite de différents constats et des analyses sur la situation des droits humains pour les 6 premiers mois de l'année 2024, le collectif Défenseurs Plus formule les recommandations ci-dessous aux différentes autorités du pays :

- Renforcer les capacités du système judiciaire au niveau communautaire, ainsi que l'accès à la justice afin de prévenir et régler les conflits.
- Considérer les recommandations du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) relatives à la certification des juges.
- Mettre en place des stratégies efficaces pour prévenir les enlèvements, les détournements de marchandises et les actes de rançonnement en renforçant les présences policières surtout dans les zones où les commissariats ont été détruits.
- Profiter de l'appui de la force multinationale pour aider la Police nationale d'Haïti à déloger les foyers de gangs.
- Définir des politiques publiques efficaces pour pallier la malnutrition dans le pays en mettant l'accent sur les zones défavorisées.
- Mettre l'accent sur la situation des Haïtiens et Haïtiennes vivant en République Dominicaine en forçant diplomatiquement le gouvernement Dominicain à respecter les conventions internationales et les traités signés entre les deux pays.

- Définir ou renforcer les programmes éducatifs afin d'améliorer la qualité de l'éducation. Pour éradiquer les problèmes structurels auxquels fait face le système éducatif haïtien, une redéfinition de celui-ci est impérative. Cette redéfinition doit prendre en compte les avancées scientifiques et technologiques en la matière.
- Augmenter le quota alloué au secteur éducatif dans le budget de la République pour le secteur éducatif. Cette disposition aurait permis de meilleures conditions de travail pour les enseignants et tout le personnel éducatif. De plus, elle favoriserait la recherche au niveau de l'enseignement supérieur.
- Créer un climat favorable à l'enseignement. Depuis plus de 10 ans, les crises sociopolitiques ont beaucoup affecté les conditions de travail des apprenants. Ainsi un climat de paix aurait favorisé un meilleur apprentissage.
- Travailler pour permettre l'achèvement des travaux de construction de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH) en vue de permettre une plus grande partie de la population de trouver des soins médicaux.
- Garantir la sécurité dans les environs des centres hospitaliers et les pharmacies de la région métropolitaine de Port-au-Prince pour qu'ils puissent recommencer à fournir des services nécessaires à la population.
- Garantir aux personnels de santé la sécurité et une bonne condition de travail afin de mieux accompagner les personnes malades.
- Construire d'autres centres hospitaliers pour faciliter à la population des services de soins médicaux.
- Créer un climat de sécurité pour permettre aux enfants de vivre en toute quiétude et d'apprendre dans des conditions idéales.
- Créer des espaces de jeux et de divertissement pour les enfants afin de les aider à s'épanouir et avoir un meilleur développement.
- Rétablir la paix et la sécurité afin de permettre aux enfants de jouir du droit à l'éducation.
- Créer des conditions en faveur des femmes qui leur permettraient de jouir pleinement de leurs droits.
- Doter les nouvelles constructions des infrastructures favorisant l'accès aux personnes vivant avec un handicap.

VI. REFERENCES BIBLIOGRAPHIES

Bureau Intégré des Nations unies en Haïti, Rapport trimestriel sur la situation des droits de la personne en Haïti. Javier-mars 2024, Port-au-Prince, 2024

Gouvernent de la République, Constitution haïtienne de 1987, Port-au-Prince, 1987

Nations Unies, Convention sur l'élimination des discriminations contre les femmes, 1979

Organisation des États Américains, Convention américaine des droits de l'Homme, 1976

Nations Unies, Convention relative aux droits de l'enfant, 1989

Nations Unies, Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap

Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme, Sans Francisco, 1948

Nations Unies, Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, New York, 1966

Gouvernement haïtien, Protocole d'accord signé en 1999 entre Haïti et la République Dominicaine sur les conditions de rapatriement des ressortissants haïtiens, Port-au-Prince, 1999

Groupe d'Appui aux Rapatriés et Refugiés (GARR), Rapport mensuel, avril 2024

6.1. Sites web consultés

https://haiti.loopnews.com/

https://www.rhinews.com/

https://gazettehaiti.com/

https://haiti.un.org/fr

https://www.haitilibre.com/

https://www.ledevoir.com/

https://www.tripfoumi.com/

https://lefacteurhaiti.com/

https://www.unicef.org/haiti/

https://ayibopost.com/

https://vantbefinfo.com/

https://www.cnsahaiti.org/

https://www.unaids.org/fr/

https://www.unicef.be/fr/

https://www.lemonde.fr/

https://www.bing.com/

https://www.ohchr.org/

https://twitter.com/home

https://haiti24.net/